



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

SOMMAIRE

Contexte général – Loi de Finances 2024	(page 3-5)
Perspectives locales	
Recettes de fonctionnement	(page 6-7)
Dépenses de fonctionnement	(page 8-10)
Éléments d'évolution de la masse salariale	(page 11-12)
Dépenses d'investissement	(page 13-14)
Recettes d'investissement	(page 15)
Résultats prévisionnels 2024 et Ratios	(page 16)
Gestion de la dette	(page 17)
Conclusion	(page 18)

Contexte général

L'année 2023 a encore été marquée par un niveau d'inflation élevé dans le monde, malgré un ralentissement en France sur la fin de l'année.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen Orient génère de nombreuses incertitudes sur les prix, notamment sur ceux de l'énergie, et la hausse du prix du pétrole risque d'être un frein à la désinflation. L'indice des prix à la consommation est remonté en décembre, amenant l'IPCH (Indice des Prix à Consommation Harmonisé) à 4,1% pour l'année 2023. Cet indice servira de base à la revalorisation des valeurs locatives de 2024.

Après un déficit élevé des finances publiques en 2022, le déficit s'est stabilisé en 2023. Le Projet de Loi de Finances 2024 prévoit de le rétablir progressivement et de le ramener à -4,4% du PIB en 2024. Cela devrait se traduire par une baisse des dépenses publiques et de nouvelles coupes budgétaires structurelles. Cependant, cette tendance va être freinée par la volonté de mettre en œuvre la transition écologique, et la revalorisation des salaires de la fonction publique.

En 2023, malgré un ralentissement de l'activité économique en France, l'évolution du marché du travail est restée favorable, dans le secteur privé, comme dans le secteur public. Sur un an, l'emploi salarié était en hausse de 0,7%, soit 138 000 emplois. A l'horizon 2024, ce ralentissement sera un frein à l'évolution des embauches.

Les taux d'intérêts, qui ont connu une forte hausse en 2022, se sont stabilisés en 2023. Ils devraient se maintenir, voire baisser légèrement en 2024.

Projet de Loi de Finances (PLF 2024)

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans le cadre de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui prévoit de **ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans**.

La trajectoire d'évolution du solde public est définie de la façon suivante, par sous-secteur :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

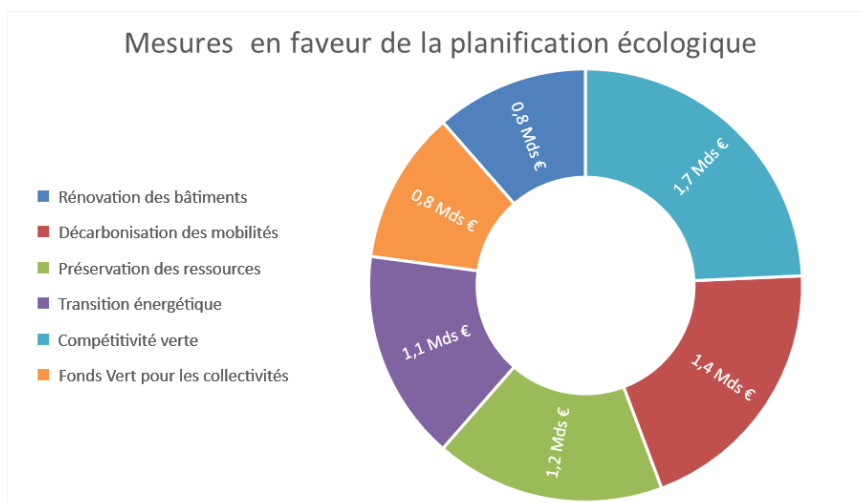
Les montants annuels des **concours financiers de l'Etat** aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions €)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

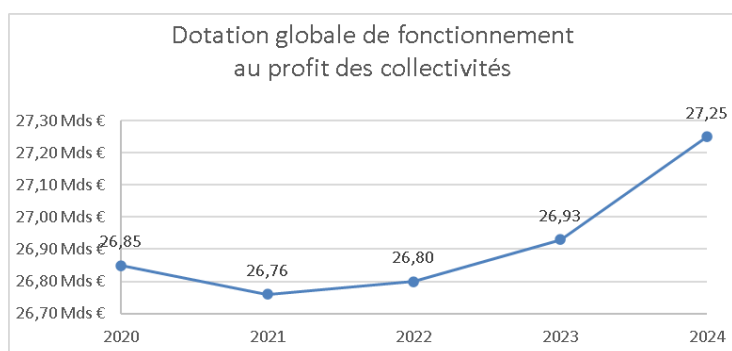
L'Etat fixe un **objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement** des collectivités territoriales en s'assurant que celles-ci contribuent à l'effort de réduction du déficit public. La trajectoire retenue est la suivante : inflation prévisionnelle diminuée de 0,5 point.

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

✚ **L'Etat engage des mesures en faveur de la planification écologique.** Une enveloppe de 7 Mds € supplémentaires est destinée à la rénovation des bâtiments (0,8 Mds €), la décarbonation des mobilités (1,4 Mds €), la préservation des ressources (1,2 Mds €), la transition énergétique (1,1 Mds €), la compétitivité verte (1,7 Mds €), et le fonds vert en faveur des collectivités (0,8 Mds €).



✚ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),** versée par l'Etat au profit des collectivités, augmente légèrement en 2024, passant de 26,9 Mds € en 2023 à 27,2 Mds € en 2024. En revanche, les variables d'ajustement, telles que les dotations de compensation de la taxe professionnelle, sont minorées de 67 M€.



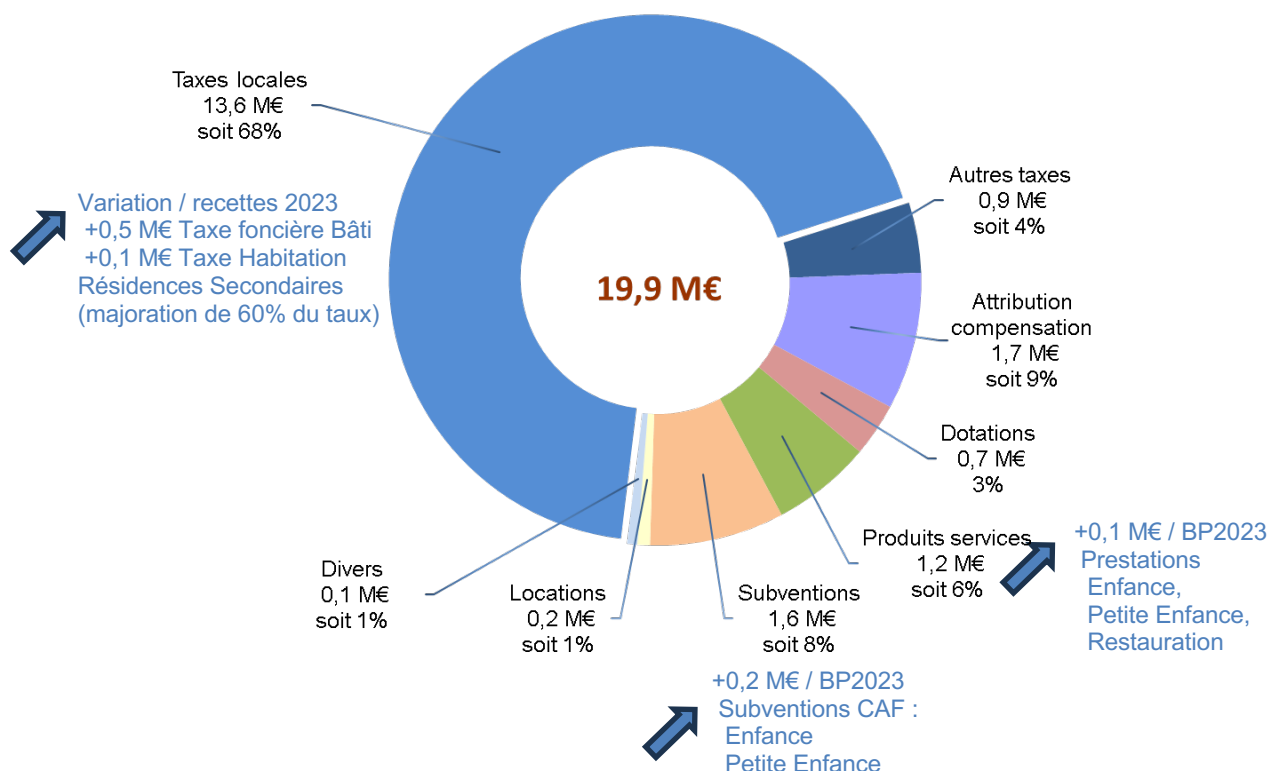
✚ L'Etat a décidé de **reconduire l'amortisseur électricité en 2024** pour les collectivités qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire (réduction des dépenses d'environ 100 k€ pour la commune)

Les perspectives locales pour 2024

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont estimées à 19,9 M€ en 2024, en évolution de 4,3% par rapport au budget 2023 (+0,8 M€).

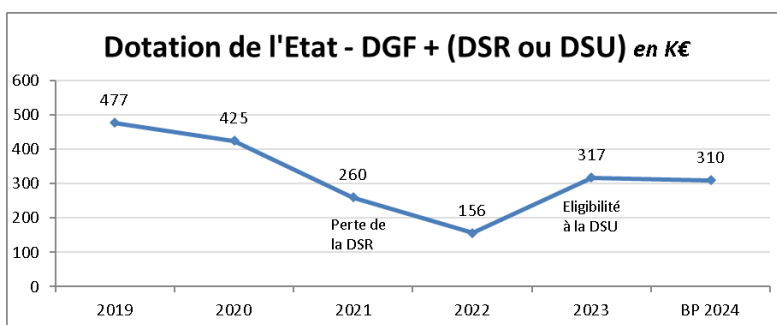
Recettes de fonctionnement : BP 2024



En 2024, la taxe foncière représentera 68% des recettes de la commune.

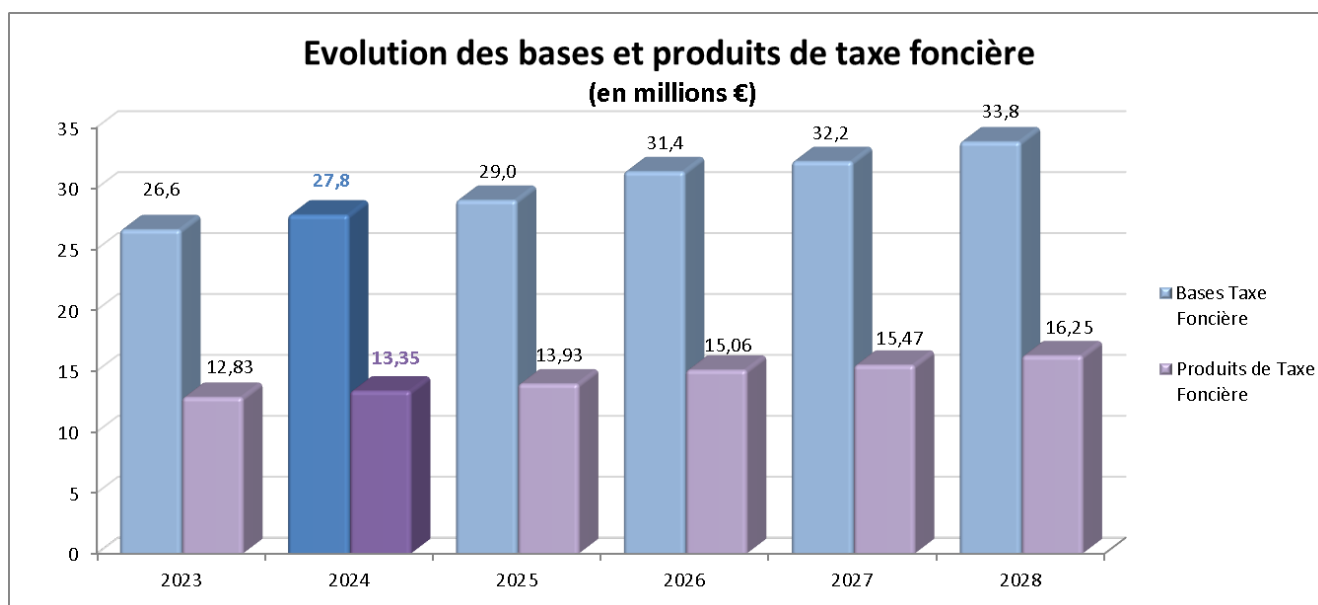
La part des locaux professionnels représente 76% des produits de taxe foncière, celle des ménages 24%.

Les dotations de l'Etat, ont évolué à la hausse depuis 2023. A noter qu'elles se composent désormais de la Dotation Globale de Fonctionnement (stable) et d'une Dotation de Solidarité Urbaine estimées 0,12 M€.



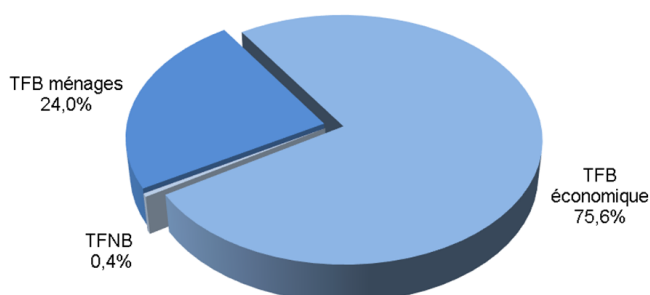
Evolution des taxes locales

- La commune de Serris poursuit son développement économique et urbain en lien avec la phases IV du Programme d'Intérêt Général signée en 2010 avec l'EPA, qui planifie les programmes de construction de logements.
- L'évolution des **valeurs locatives**, basée sur l'IPCH va apporter **une augmentation des bases de taxe foncière 4,1%** en 2024.
- Les **constructions de logements** génèrent, elles aussi, **une augmentation constante des bases**.
- Une majoration du **taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)** a été voté en 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024. Cette majoration de 60% du taux devrait apporter environ 100 k€ de produits supplémentaires.



⇒ La projection des produits de taxe foncière est réalisée sans évolution du taux communal.

Recettes de fonctionnement Répartition des taxes locales - BP 2024



13 361 557 €

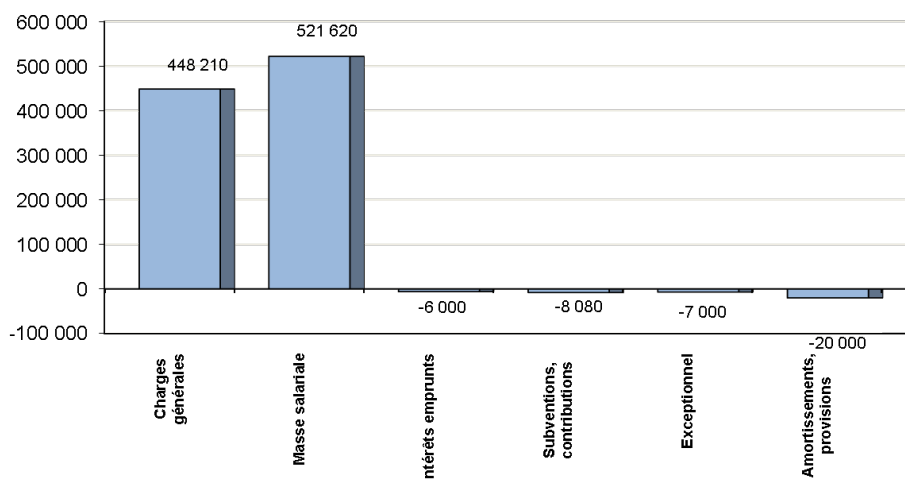
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 18,9 M€ pour 2024, en évolution de 5,2% par rapport au budget 2023 (+0,9 M€)

Hausse des dépenses

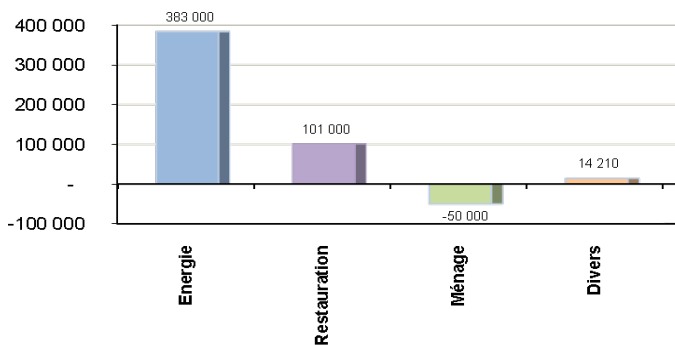
928 750 €

Dépenses de fonctionnement
Variations BP 2024 / BP 2023

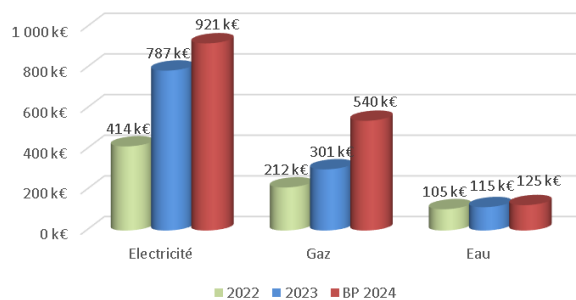


- **Les charges générales** subissent une nouvelle progression en 2024, liées à la hausse des prix du gaz (coût multiplié par 2) et la hausse des coûts et du nombre de repas sur la restauration scolaire, déjà constatée en 2023.

Charges générales
Variations BP 2024 / BP 2023

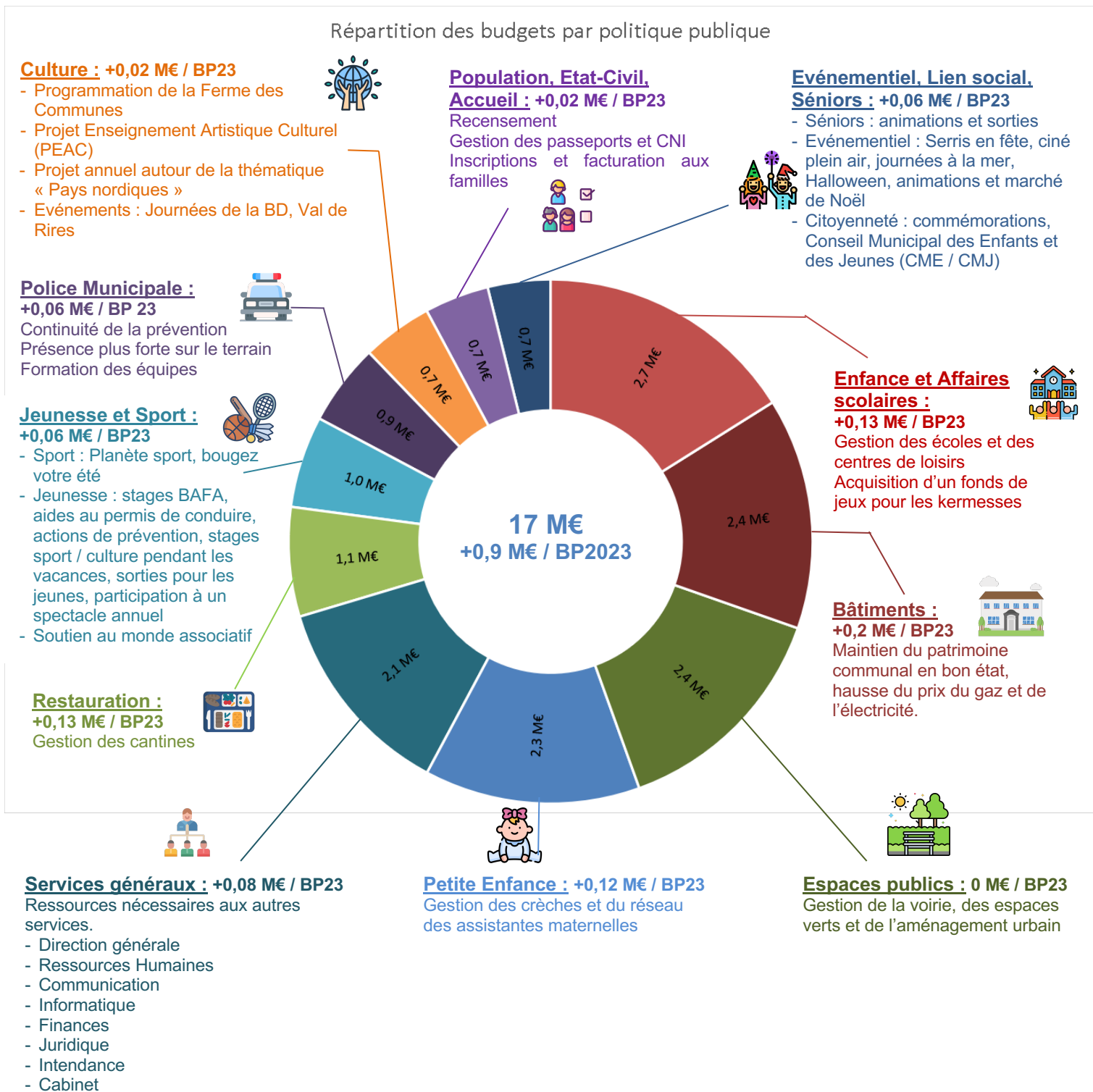


Evolution des coûts de l'énergie



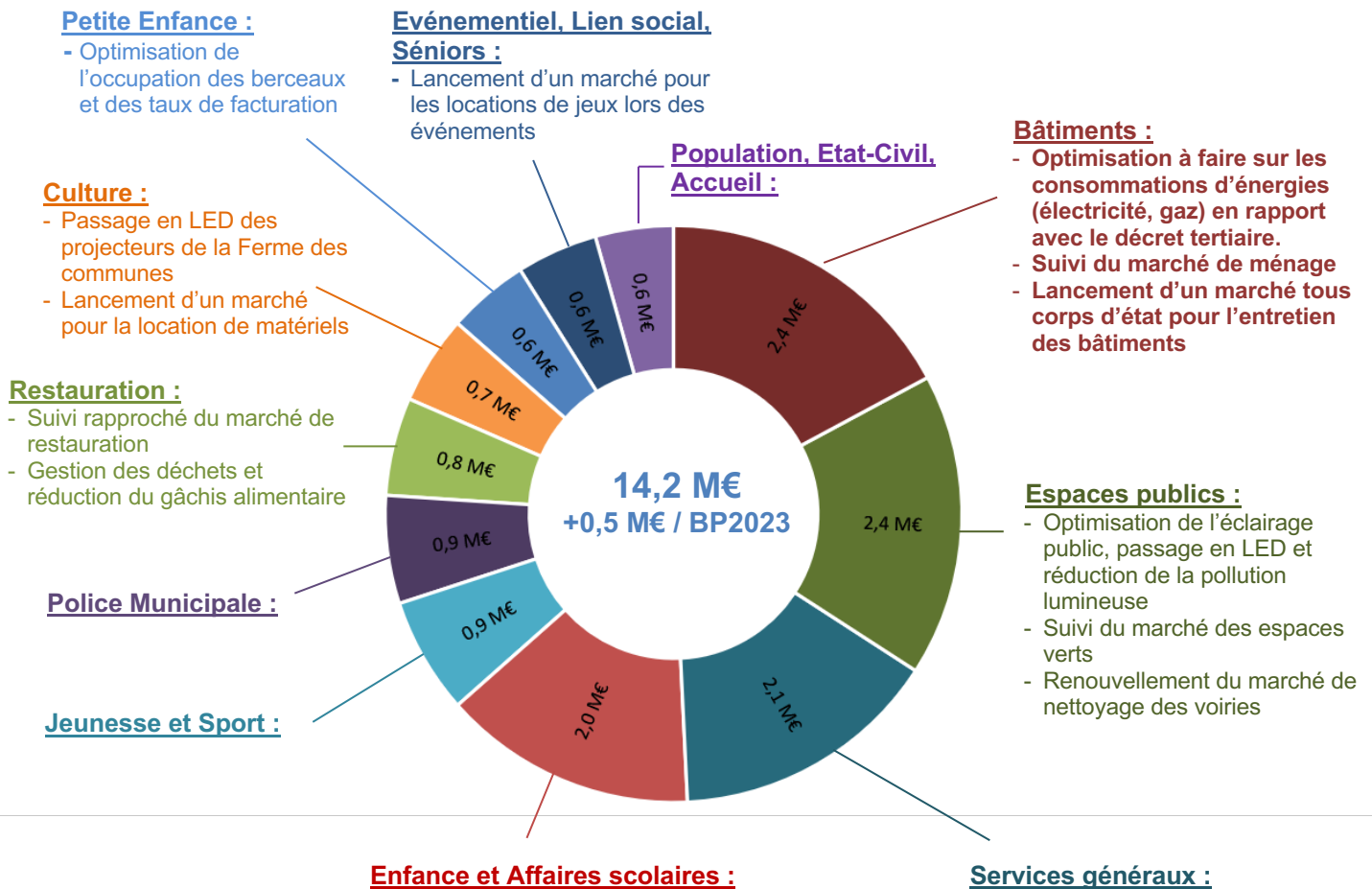
- **La masse salariale** évolue mécaniquement, à la fois par les revalorisations du SMIC, mais aussi par les revalorisations successives du point d'indice des salaires qui ont été opérés en 2022 et 2023 (voir détail page 12)
- **Les charges d'intérêt et les autres dépenses** ont été revues à la baisse, conformément aux prélèvements déjà connus pour 2024.

En termes de dépenses de fonctionnement, les orientations des services pour 2024 sont les suivantes (y compris les charges salariales) :



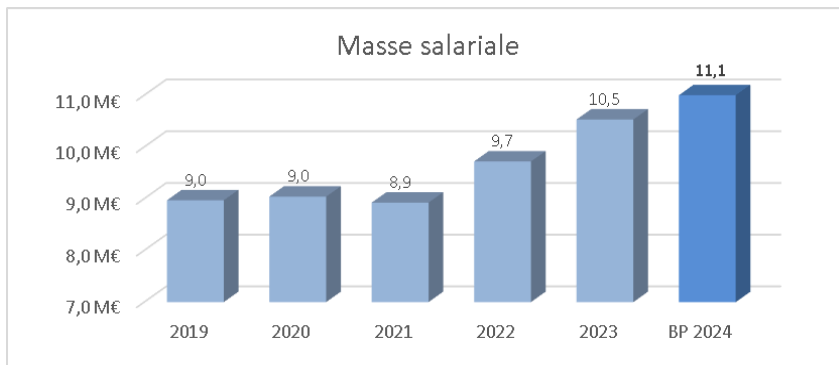
Pistes d'optimisation de nos dépenses et reste à charge des services, après affectation des recettes :

Répartition des coûts résiduels 2024 par politique publique
Pistes d'optimisation des dépenses



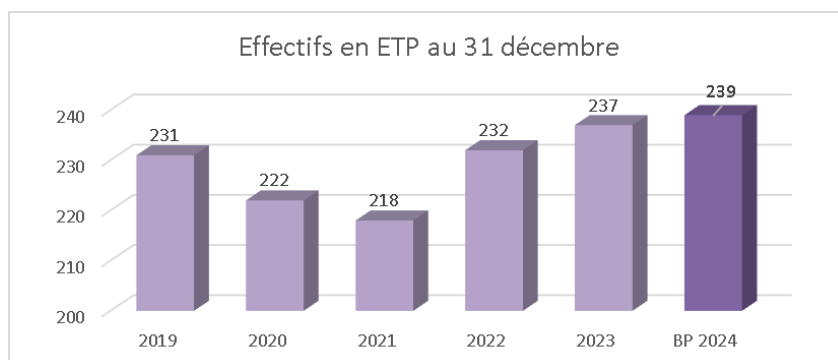
ELEMENTS D'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Après une stabilisation de la masse salariale pendant 3 ans de 2019 à 2021, les années 2022 et 2023 ont connu une forte augmentation, liée aux mesures gouvernementales, en réponse à la forte inflation qui a bousculé le pays.



La masse salariale est estimée à 11,12 M€ en 2024. Elle évoluera encore à la hausse (+0,6 M€), conséquence des mesures prises en 2023 par le gouvernement :

- **Les revalorisations successives du point d'indice** de 3,5% en 2022 et de 1,5% en juillet 2023, ainsi que la revalorisation de 4% du SMIC en 2023, impacteront le budget 2024 en année pleine.
- **La prime « pouvoir d'achat »** votée en décembre 2023 sera versée en janvier sur le budget 2024.
- **Une hausse de 5 points** à tous les agents sera appliquée au 1^{er} janvier 2024, en plus de la revalorisation du SMIC.



Le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) passera de 237 ETP au 31 décembre 2023 à 239 ETP au 31 décembre 2024.

Depuis 2019, l'effectif a évolué de 8 ETP et ne représente donc qu'une faible cause d'évolution de la masse salariale (variation de +3,5% en 5 ans), alors que l'évolution en valeur est de +23%.

En dépit de quelques départs, l'année 2023 a connu un effectif quasiment complet dans toutes les activités, avec très peu de temps de vacances de postes. L'année 2024 s'inscrit dans une stabilisation des effectifs.

Tout en continuant d'étoffer l'équipe de police municipale, qui reste une des priorités du mandat, notre objectif est de contenir la masse salariale. Elle représentera 61% des dépenses réelles de fonctionnement au budget 2024.

En termes de recrutement, le budget 2024 tient compte de :

- 2 nouveaux postes supplémentaires :
 - un poste d'agent de police municipale
 - un poste d'assistant(e) aux services techniques

- Plusieurs postes vacants en attente de remplacement :
 - un directeur des services techniques
 - un chef d'équipe « bâtiments »
 - un technicien « bâtiments »
 - un gestionnaire « Jeunesse, Sport et Vie Associative »
 - un officier d'Etat-civil polyvalent accueil

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En investissement, il est proposé d'inscrire la somme de 8,8 M€, tout en restant dans le cadre de l'équilibre du budget, et sans avoir recours à l'emprunt.

Voici les enveloppes d'investissement proposées dans le plan pluriannuel :

Programme de maîtrise du foncier

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Maitrise du foncier		1 475 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
Acquisition de foncier - préemptions		800 000	500 000	500 000	500 000	500 000	Sera financé par des loyers (entre 15 et 25 ans selon la coque)
Coques Cottages d'Amilly	1 515 000	675 000					

Construction d'équipements communaux

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Construction d'équipements communaux		3 081 300	2 449 500	1 394 500	0	0	
Centre de Loisirs "Les Petits Matelots"	3 311 138	165 000					Fonds de concours VEA (50%) + subventions CAF (250 k€) et Département (110 k€)
Micro-crèche (coque Quartus) + salle polyvalente	2 325 234	626 300	949 500	394 500			Fonds de concours VEA 50%
Jardins familiaux	790 000	790 000					Subvention France nature IDF (30%) + participation EPA (à définir)
Parvis derrière l'Hôtel de Ville + Halle	3 500 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000			Subventions Région (30%) + Département (30%) + EPA (à définir)
Garage police municipale	500 000	500 000					Subventions Région (30%) + Département (30%) + EPA (à définir)

- Le projet de salle multiculturelle intergénérationnelle reste à l'étude mais n'a pas encore de programmation financière.

Programme d'optimisation énergétique

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Optimisation énergétique		1 765 000	220 000	220 000	220 000	220 000	
Passage en LED de l'éclairage public	1 350 000	1 565 000	20 000	20 000	20 000	20 000	Fonds Vert de l'Etat + Région (150 k€) + Certificat Economie Energie
Décret tertiaire - isolation des bâtiments (rapport d'audit échéance 2030)	1 000 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	Subventions à définir

Programme de réfection des bâtiments

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Programme de réfection des bâtiments		580 000	410 000	410 000	410 000	410 000	
Tribune de l'Hermière et extension des vestiaires	100 000	100 000					Subvention Région 30%
Réfection de la Ferme des Communes (sièges, éclairages led...)	170 000	170 000					
Remise en état extérieur bois Tabarly	70 000	70 000					
Remise en état extérieur bois Doisneau	30 000	30 000					
Changement des portes cantines 4 GS	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Aménagement HDV salle Loft / couloir / cafétaria	50 000	50 000					
Autres réfections de bâtiments et espaces publics		150 000	400 000	400 000	400 000	400 000	

Programme de réfection des voiries

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Programme de réfection des voiries		509 000	500 000	500 000	500 000	500 000	Financé par les amendes de police (200 k€ par an)
Désordre des arbres		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
Rue Marmousets et du Clos d'orange	109 000	109 000					
Réaménagement de voiries (à définir)		300 000	400 000	400 000	400 000	400 000	

Vidéoprotection

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Vidéoprotection		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	
Déploiement de nouvelles caméras		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	Subvention Région (30%) + Département (20%)

Education numérique

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Education numérique		55 000	45 000	45 000	45 000	45 000	
Déploiement de Tableaux numériques		35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	
Renouvellement chromebooks		20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	

Investissements courants

Programmes	Coût prévisionnel du projet	BP 2024	2025	2026	2027	2028	Financements extérieurs
Investissements courants		816 360	800 000	800 000	800 000	800 000	
Entretien et mobiliers de voirie / environnement		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
Entretien des bâtiments		230 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
Informatique et numérique		200 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
Parc véhicules		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Matériels et mobiliers		186 360	150 000	150 000	150 000	150 000	

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 325 767 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont évaluées à 3,2 M€ (hors reports et emprunt).

Elles se composent des recettes suivantes :

- Le FCTVA lié aux investissements réalisés en N-1 (0,4 M€)
- Des subventions d'investissement (1,8 M€) :

<i>Détail des subventions d'investissement</i>	BP 2024
<i>Subvention Département vidéoprotection</i>	17 356
<i>Subvention EPA - Jardins familiaux</i>	80 000
<i>Fonds de concours VEA - Construction ALSH n°5</i>	1 282 500
<i>Subvention CAF - Construction CLSH</i>	83 333
<i>Subvention Dept - produits des amendes de police</i>	200 000
<i>Subvention Région - Eclairage public</i>	150 000
	1 813 189

D'autres subventions ont été sollicitées, mais n'ont pas été inscrites au budget, dans l'attente de notifications, il s'agit des subventions suivantes :

- Fonds vert de l'Etat pour l'éclairage public
- Subvention de la Région et du Département pour la vidéo protection
- Subvention de Ile de France Nature pour l'aménagement des jardins familiaux
- Subvention de la Région pour le mur d'escalade du gymnase Tabarly
- Subvention du Département en cours (Fonds d'aménagement communal) pour les 3 projets suivants : les jardins familiaux, l'éclairage public et le parvis derrière l'Hôtel de Ville

Enfin, nous avons identifié d'autres demandes de subventions complémentaires pour les projets d'investissement suivants :

- Le parvis derrière l'Hôtel de Ville,
 - Le garage de police municipale,
 - Les mesures du décret tertiaire,
 - La Ferme des Communes.
-
- La cession du terrain au 18 bis rue Emile Cloud pour 0,35 M€

LES RESULTATS PREVISIONNELS 2024

Les orientations budgétaires 2024 ont été projetées sans révision du taux de taxe la foncière.

Pour le financement des investissements, il n'a pas été inscrit de recours à l'emprunt, le budget étant équilibré avec les reports de résultats et l'autofinancement 2024.

Les résultats prévisionnels pour 2024 sont les suivants :

	BP 2023	Pré CA 2023	BP 2024	Evolution
Recettes de fonctionnement	19 101 430	19 789 618	19 929 670	4,3%
Dépenses de fonctionnement	17 961 720	17 617 768	18 890 470	5,2%
Epargne brute (CAF)	1 948 410	2 970 665	1 819 900	-6,6%
Remboursement d'emprunt	476 000	475 214	476 000	0,0%
Epargne nette	1 472 410	2 495 451	1 343 900	-8,7%
Recettes d'investissement	3 905 522	3 003 713	3 630 073	-7,1%
Dépenses d'investissement	9 292 327	3 737 002	8 813 831	-5,1%
Résultat d'investissement	-5 386 805	-733 289	-5 183 758	-3,8%
Résultat budgétaire (hors reports)	-3 914 395	963 347	-3 839 858	
Reports de résultats N-1 (FDR)	3 914 395	3 914 395	3 839 858	
Résultat budgétaire	0	4 877 743	0	
Besoin de financement	0	0	0	
FDR corrigé		4 877 743		

- Dans ces hypothèses, l'épargne brute s'élèverait à **1,8 M€**. Après les remboursements d'emprunts, l'épargne nette serait de **1,3 M€**.
- Le résultat d'investissement prévisionnel est de **-5,2 M€**.
- Les reports de résultats de 2023 sont estimés à **3,8 M€**. Ils serviront à financer une partie des équipements prévu au budget 2024.

La Commune ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget 2024.

LES RATIOS DE LA COMMUNE POUR 2024

Ratios financiers	BP 2024	Strate (10000 à 20000 hab)
	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1836 € / hab
Produit des impositions directes / population	1380 € / hab	596
Recettes réelles de fonctionnement / population	2014 € / hab	1 272
Dépenses d'équipement brut / population	902 € / hab	292
Encours de la dette / population	381 € / hab	875
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,5%	60,5%
Capacité de désendettement (en années) Encours de dette / autofinancement	2,1 an	6,3

LA GESTION DE LA DETTE

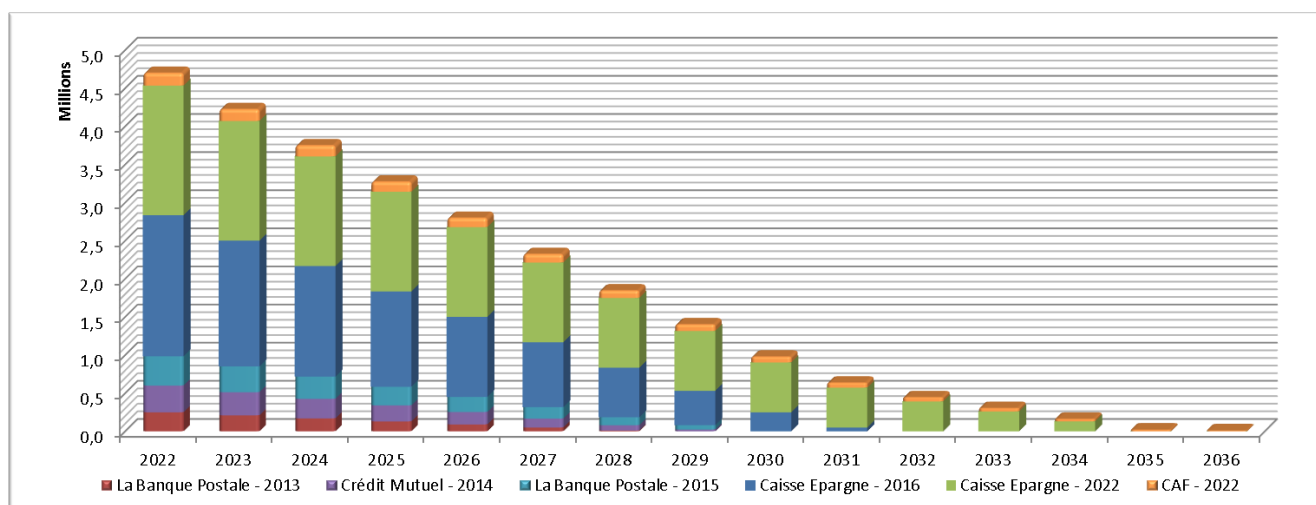
L'encours de dette de la commune au 1^{er} janvier 2024 est de 4,2 M€. Il est réparti sur 5 prêts, avec un taux moyen d'intérêts de 2,51% et une durée résiduelle moyenne de 8,3 ans. De plus, un prêt de 0,17 M€ à 0% a été octroyé par la CAF pour le financement du Centre de Loisirs n°5, remboursable sur 15 ans.

A fin 2024, le taux d'endettement de Serris (Capital restant dû / Recettes réelles de fonctionnement) sera de 18,9% contre 22,5% à fin 2023. Le taux moyen des communes de la même strate est de 78%.

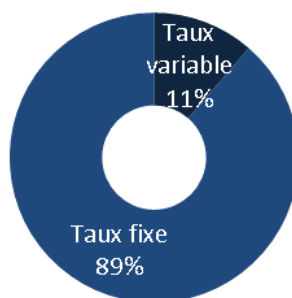
La capacité de désendettement de la commune (capital restant dû / capacité d'autofinancement) serait de 2 ans pour Serris (taux moyen de la strate = 6,3 ans).

Le niveau d'endettement par habitant calculé à 432 € à fin 2023 passera à 381 € / hab. à fin 2024. La moyenne des villes de la même strate s'établit à 875 € par habitant.

Au 1^{er} janvier 2024, le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Répartition de l'encours 2024



CONCLUSION

Le taux de la taxe foncière est devenu en 2023 le taux de référence pour faire évoluer les taux de la commune.

La règle de lien entre les taux (TFB / THRS) rend impossible de faire évoluer le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sans une évolution équivalente du taux de Taxe Foncière.

La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires votée en 2023, à hauteur de 60%, sera applicable à compter de 2024.

Le budget a pu être équilibré sans faire le choix d'évolution des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux qui vous sont proposés pour 2024 sont les suivants :

	Taux 2023	Evolution	Taux 2024
<i>Taxe foncière propriétés bâties (TFB)</i>	60,88%	0%	60,88%
<i>Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)</i>	44,40%	0%	44,40%
<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)</i>	18,83%	0%	18,83%

Toutes ces orientations s'inscrivent dans l'optimisation et la rationalisation des dépenses communales, tout en exigeant un développement harmonieux et durable de nos partenaires.

Chaque euro dépensé doit être un euro au service des serrisziens, au moment où le contexte économique est difficile pour tous.